



COMPTE-RENDU

Réunion de la Commission Environnement – Développement durable – Transition énergétique

Réunion du :
11 janvier 2024

De 15h00 à 17h30

Lieu : Salle de la mairie,
Sérilhac

Etaient présents :

Madame Nathalie LABORDE, Vice-Présidente de la CC Midi Corrèzien et Présidente de la Commission Environnement – Développement durable – Transition énergétique
Monsieur Eric CISCARD, membre de la Commission Environnement
Monsieur Sébastien CHABENAT, membre de la Commission Environnement
Monsieur Vincent LEDOUX, membre de la Commission Environnement
Monsieur Guy CHASSAGNE, membre de la Commission Environnement
Madame Myriam LINA, membre de la Commission Environnement
Monsieur Gérard LAVASTROU, membre de la Commission Environnement
Monsieur Jean-Marc NOE, membre de la Commission Environnement
Monsieur Yves POUCHOU, membre de la Commission Environnement
Monsieur Michel CHARLOT, Maire de Collonges la Rouge
Monsieur Samuel DRONEAU, responsable du pôle Technique Environnement
Monsieur Julien CARZANIGA, agent SPANC
Monsieur Antoine DUBOIS, agent SPANC

Etaient excusés :

Monsieur Daniel ROCHE, membre de la Commission Environnement
Monsieur Jean-Paul DUMAS, membre de la Commission Environnement
Monsieur Sébastien MONASSIER, membre de la Commission Environnement
Monsieur Alain SIMONET, Président de la Communauté de Communes Midi Corrèzien

Ordre du jour :

1. Service Public d'Assainissement Non Collectif :
 1. Procédure d'envoi des rapports de visite
 2. Point sur les contrôles réalisés en 2023
2. Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations :
 1. Présentation de l'appel à projet EDUC'EAU réalisé dans le cadre de l'entente Corrèze/Vézère
 2. Point d'avancement sur le partenariat avec le Syndicat Mixte Dordogne Moyenne et Cère Aval
3. Chemins de randonnée :
 1. Modifications de circuits en 2023
4. Transition écologique :
 1. Point sur la plateforme de rénovation énergétique Bilan 2023 et orientations 2024
 2. Point sur le dossier contrat de chaleur énergies renouvelables.

Questions diverses

Etabli par : Samuel DRONEAU
Technicien Environnement

Le : 19/01/2024

Relevé des discussions

La présentation utilisée lors de la réunion est jointe au compte-rendu.

• **SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**

- Un rappel de la procédure de transmission des dossiers de contrôle aux communes et administrés est effectué. La question d'une cosignature de l'envoi des dossiers « Président EPCI/Maires » est évoquée. A l'unanimité, les membres de la commission environnement jugent cette pratique non pertinente. Au-delà de la question de compétence de signature, cela apporterait une complexité administrative dans la gestion des dossiers qui n'est ni souhaitable pour les communes, ni souhaitable pour la Communauté de Communes.
Il est toutefois indispensable que le maire soit informé de l'état des assainissements sur sa commune eu égard justement à son pouvoir de police. C'est pour cela qu'un exemplaire du rapport lui est immédiatement transmis si absence d'installation et/ou problème de salubrité publique.
- La majoration de la redevance en cas de refus de contrôle est évoquée. Cette procédure ne semble pas adaptée à l'annualisation de la redevance mise en place sur le Midi Corrézien. Un appui des communes sur ces dossiers pourrait être intéressant. Il est convenu de transmettre aux mairies la liste des usagers n'ayant, à ce jour, pas été contrôlés.
- Il est proposé qu'une évolution des statistiques depuis la fusion soit présentée lors d'une prochaine réunion de la commission Environnement : nombre de contrôle sur les installations neuves et réhabilitations, état du parc...
- Le salon de l'éco-construction et de l'éco-rénovation aura lieu le 03 Mars 2024 à Meyssac. Le SPANC devrait y tenir un stand.
- Enfin, il est évoqué la possibilité d'un renfort ponctuel des effectifs afin d'absorber le retard pris sur les contrôles périodique en 2020 et 2021 (covid).

• **RANDONNEE**

- Il est présenté aux membres de la commission les deux circuits de randonnée modifiés en 2023 : « Autour des châteaux » (Curemonte) et « Balade autour du vignoble » (Brancheilles). Ces modifications ont été approuvées lors de la commission PDIPR qui s'est tenue au Conseil Départemental le 28 juin 2023.
- Un petit rappel est effectué sur l'application « Suricate », outil gratuit qui permet au randonneur de signaler tout problème rencontré sur les chemins, partout en France (erreur de balisage, pollution, arbre tombé, etc).
- Nathalie Laborde précise que la liste des chemins d'intérêt communautaire est aujourd'hui arrêtée et fixée dans les statuts de la Communauté de Communes. La question d'une mise à jour de cette liste est posée.
- Monsieur CHARLOT s'interroge sur la pertinence de maintenir un balisage par fléchettes directionnelles sur le circuit des lavoirs (Collonges-la-Rouge). Il est proposé de le baliser uniquement à la peinture.

• **GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)**

- Dans le cadre de l'entente Vézère Corrèze, les 7 collectivités membres ont été lauréates de l'appel à projet Educ'Eau proposé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Une présentation des actions en cours et à venir est faite aux membres de la commission.
- Un point d'avancement est fait sur le projet de partenariat avec le Syndicat Mixte Dordogne Moyenne et Cère Aval pour la gestion du bassin versant Dordogne Moyenne et affluents. Suite à la réunion du 14 septembre dernier, la Communauté de Communes est en attente d'un retour du SMDMCA (intervention à un futur comité syndical ?)
- Monsieur Lavastrou évoque la problématique de la continuité écologique sur la Sourdoire et les obligations de mise aux normes des seuils du Moulin de Sourdoire et de Loulier (ouvrages privés). Il est convenu d'organiser une réunion avec la DDT19 et l'Agence de l'Eau afin de trouver des solutions pour accompagner les propriétaires dans ces démarches.
- Madame Laborde rappelle que le Pacte Financier et Fiscale de Solidarité a prévu l'instauration de la taxe GEMAPI à compter de 2024, sous réserve d'une programmation de travaux validée sur l'ensemble du territoire.

• **TRANSITION ECOLOGIQUE**

- Le bilan d'activité 2023 de la plateforme France Rénov' est présenté et un point sur le dossier contrat de chaleur énergies renouvelables est effectué.
- Madame LABORDE présente le « carnet d'information du logement ». Il permet au propriétaire de collecter l'information relative à la performance énergétique de son logement et de faciliter son amélioration. Ainsi, le carnet permet de disposer d'informations pour l'exécution de travaux, mais aussi de valoriser un bien lors de sa vente. Le document est joint au compte-rendu.
- Madame Laborde rappelle que le Pacte Financier et Fiscale de Solidarité a prévu une action visant à favoriser les projets photovoltaïques d'envergure sur le Midi Corrézien générateur d'IFER.

<p><u>Prochaine réunion :</u></p> <p>Date : néant</p>	<p><u>Convoquées :</u></p> <p>Néant</p>	<p><u>Diffusion :</u></p> <p>Le Président du Midi Corrézien, Le Directeur Général des Services, La Présidente de la Commission Environnement Les membres de la Commission Environnement Site internet Midi Corrézien Service Communication</p>
--	--	--

A Beaulieu sur Dordogne, le 29/01/2024

La Présidente de la Commission Environnement
Développement durable – Transition énergétique :
Nathalie LABORDE


